



Délibération n° 33 / 2017

Département de l'Hérault Commune de PIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)

L'an deux mille dix-sept, le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés: M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à M. Denis GALINIER), Mme Isabelle BARDIN, Mme Véronique GIMENEZ (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Mme Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Monique MARCILLAC a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

<u>Patrimoine foncier – Promesse de vente d'une partie de la parcelle cadastrée section AH 117 – Autorisation</u>

M. Denis GALINIER, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme et aux travaux, expose au Conseil municipal :

Monsieur Galinier rappelle aux membres de l'assemblée que la parcelle cadastrée section AH n°117, propriété de la Commune, supporte plusieurs équipements sportifs (terrains de football, courts de tennis et club-house notamment) actuellement exploités.

Il précise cependant qu'un nouveau complexe sportif est en construction au sein de la ZAC Saint Estève et que le skate-park sera également déplacé à cet endroit. Ces équipements ont vocation à se substituer aux installations existantes sur cette parcelle. Une réserve foncière sera conservée par la commune afin de construire de nouveaux terrains de tennis en prolongement de ceux existants.

En conséquence II est donc prévu de procéder à la désaffectation des terrains de football, du clubhouse et du skate parc présents sur la parcelle AH n°117, dès que ces nouveaux équipements sportifs seront en service, au plus tard 30 juin 2018.

La société TERRES DU SOLEIL a présenté à la Commune un projet de promotion immobilière portant sur l'aménagement d'une partie de la dite parcelle représentant 22 046 m² selon le projet de division n° 16015 du 22 juin 2017. Cet aménagement consistera à la réalisation d'environ 120 logements comprenant des appartements en résidence séniors (dont une partie sociale), et des terrains à bâtir. Cette programmation comprendrait au total environ 50% de logements sociaux.

Par une délibération du 7 juillet 2017, le Conseil Municipal a décidé la désaffectation de la parcelle cadastrée section AH n°117 pour partie.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 33/2017

Objet : Patrimoine foncier – Promesse de vente d'une partie de la parcelle cadastrée section

AH 117 - Autorisation

Le service des domaines a été saisi et a évalué, en date du 27 février 2017, le prix du terrain concerné à hauteur de 3 000 000 € soit 135, 97 €/m².

Les négociations avec la société TERRES DU SOLEIL permettent de proposer un prix de cession de 3 030 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la promesse de vente du terrain concerné, d'une superficie de 22 046 m², à la société TERRES DU SOLEIL pour un montant de 3 030 000 €, sous condition suspensive de déclassement du terrain.

Il est précisé que la signature de l'acte authentique de vente n'interviendra qu'à l'issue d'une nouvelle délibération exécutoire du Conseil Municipal constatant que les conditions de la désaffectation et du déclassement définitif du terrain sont bien réunies.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission urbanisme le 26 juin 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L. 2141-1 et suivants et L. 3112-4,
- Vu l'avis du service des domaines du 27/02/2017,
- Vu le projet de division n° 16015 en date du 22 juin 2017,
- Vu le projet de promesse de vente,
 - AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse de vente d'une partie de la parcelle AH n°117, représentant une superficie de 22 046 m², telle que représentée par le projet de division n° 16015 du 22 juin 2017, à la société TERRES DU SOLEIL ayant son siège social à SAINT JEAN DE VEDAS (34430 Hérault) Résidence L'Ortet ZAC de l'Ortet Route Nationale 113, représentée par Monsieur Philippe Roussel, pour un montant de 3 030 000 € euros, sous condition suspensive de déclassement du terrain.
 - AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27 (dont 6 pouvoirs)

Votes: 27 Pour: 21

Contre : 6 (M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, Mme Marie-Thérèse

MERCIER, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Bernard PRIOU).

Abstention: 1 (M. Jean-Marie POURTIER).

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,

Michelie CASSAF

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 30 juin 2017.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN